Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20261112-D2026_07_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 12 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 05/11/2026

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Yolande CHEVAL, Patrick NARAT-VIALA, Danielle PLOUARD, Sandrine MAINGUET, YANN JUHEL, Sylvain HENRY, Yves ORHAN, Margaux SCHMIDLIN, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Céline BLAIMONT

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15
Procuration : Mme BLAIMONT pour M NARAT-VIALA

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
Patrick NARAT-VIALA a été nommé secrétaire de séance.
Mme Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique.
Ouverture de la séance : 18h30

RENOUVELLEMENT CONVENTION SATÉSE — D2026-07-07

Convention définissant les missions du Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATÉSE) et le d'Observatoire Départemental de l'Assainissement collectif (ODA) du Morbihan (années 2027 à 2029)

Depuis plusieurs années (2006), la commune de Monteneuf bénéficie de l'appui technique du SATÉSE au titre de l'assistance technique fournie par les départements.

Pour la poursuite de cette collaboration technique, le département propose à la commune de Monteneuf une convention trisannuelle : 2027 à 2029 ***Décret n° 2019-589 du 14 juin 2019) relatif à l'assistance technique fournie par les départements à certaines communes et à leurs groupements et modifiant des dispositions du code général des collectivités territoriales.***

Déclinaison des missions en prestations (- de 2.000 habitants) :

- Assistance technique sur les installations en service :
- Autosurveillance ;
- Accompagnement et conseil des projets ;
- Animation départementale de l'assainissement ;

Afin de se conformer au cadre réglementaire et de tenir compté de l'inflation, la base de calcul de cette participation a été revue en l'application de ***l'arrêté ministériel du 21 octobre 2008 relatif à la définition du barème de rémunération de la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau définie par l'article L.3232-1-1 du CGCT et de l'arrêté départemental du 28/09/2026.***

Tarif par habitant : **0.208 € par an, le coût plancher d'adhésion est fixé à 300,00 €/an.**

Approbation de la délibération n° D2026-07-07 du 12/11/2026 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser la signature de la convention suscitée entre le SATESE et la commune de Monteneuf.

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 12/11/2026
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF 56 Morbihan

Secrétaire de séance
M Patrick NARAT-VIALA
1er adjoint

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.